

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

DELIBÉRATION N° 2026-96
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 – BUDGET VILLE

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 091-219101912-20261001-2026_96D-DE

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Convocation : 23 septembre 2026

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 29

Nombre de présents : 29

Procurations : 2

Nombre de votants : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Michaël DAMIATI, **Maire**,

Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Pascale LABBE, Monsieur Luis-Philippe DA COSTA, Madame Marie-Olwenn ODOBERT, Monsieur Benoît LERICHE, Madame Vanessa MAZEAU, Monsieur Mickaël GUN, **Maires-Adjoints**

Monsieur Abdoulaye DIONE, Madame Amani FARHAT, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Valérie DEHERRE, Monsieur Antonio José VIANA ROCHA, Madame Madeleine PETIT, Monsieur Sesoo RAJA TETTARAVOU, Madame Chanel BIKOUMOU, Monsieur Gaëtan WISS, Monsieur Christophe CARRERE, Madame Natàlia SANTOS, Monsieur Ravi NAGALINGAM, Madame Florence LEPOUTRE, Monsieur Yvan CLAIRET, Monsieur Ludovic FIGERE, Madame Céline FLAMANT, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

1. Madame Annie FONTGARNAND donne pouvoir à Monsieur Michaël DAMIATI
2. Madame Christel CASSATA donne pouvoir à Madame Marie-Olwenn ODOBERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Pascale LABBÉ

Rapporteur : Madame Marie-Olwenn ODOBERT

Le budget primitif est un document prévisionnel qui peut être modifié, en cours d'exercice, par l'assemblée délibérante en fonction des ajustements nécessaires à apporter.

Le Budget Supplémentaire (BS), comme les Décisions Modificatives (DM) permettent dès lors de redéployer des crédits votés, de réajuster les recettes, tout comme d'inscrire en dépenses et en recettes de nouvelles opérations. Ces actes financiers permettent de tenir compte des événements de toutes natures susceptibles de survenir en cours d'année ou de rectifier les erreurs matérielles. Ils respectent enfin le principe d'équilibre budgétaire et relève de la compétence du Conseil Municipal.

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière, puisque sa spécificité réside dans l'intégration des restes à réaliser (RAR) et des résultats de l'année antérieurs constatés à l'occasion de l'approbation du Compte administratif.

Le budget supplémentaire 2026 proposé portera dès lors sur les réajustements annexés à la présente.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le budget supplémentaire de l'exercice 2026 aux montants suivants :

- Fonctionnement : **2 587 594,01 €**
- Investissement : **7 399 489,94 €**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-11,
VU le Budget primitif 2026 adopté par le Conseil Municipal du 14 avril 2026,
VU le Compte Administratif 2025 adopté par le Conseil Municipal du 30 juin 2026, et conforme au Compte de Gestion présenté par le Comptable Public,
VU la Commission « Finances et Moyens Généraux » en date du 22 septembre 2026,

CONSIDERANT la nécessité d'intégrer les Restes à Réaliser 2025 et l'affectation du résultat 2025,
CONSIDERANT qu'il convient de procéder à divers ajustements des recettes et des dépenses en lien avec l'activité des services et ce, afin de conformer la structure budgétaire avec l'exécution constatée ou à venir,
CONSIDERANT la note de présentation **annexée** à la présente,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE le budget supplémentaire de l'exercice 2026 aux montants suivants :

- Fonctionnement : **2 587 594,01 €**
- Investissement : **7 399 489,94 €**

DIT que les ajustements de crédits et les équilibres se présentent comme présentés **dans le tableau de synthèse en annexe.**

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération, ainsi que pour signature de tous les actes, contrats, avenants y afférents.

ADOPTÉE, à la MAJORITÉ

PAR 21 VOIX POUR (Monsieur Michaël DAMIATI, Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Pascale LABBE, Monsieur Luis-Philippe DA COSTA, Madame Marie-Olwen ODOBERT, Monsieur Benoît LERICHE, Madame Vanessa MAZEAU, Monsieur Mickaël GUN, Madame Christel CASSATA, Monsieur Abdoulaye DIONE, Madame Amani FARHAT, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Odette POLONET, Madame Valérie DEHERRE, Monsieur Antonio José VIANA ROCHA, Madame Madeleine PETIT, Monsieur Sesoo RAJA TETTARAVOU, Monsieur Guillaume BECK, Madame Chanel BIKOUMOU, Monsieur Gaëtan WISS)

PAR 8 VOIX CONTRE (Monsieur Christophe CARRERE, Madame Céline REDON, Madame Natàlia SANTOS, Monsieur Ravi NAGALINGAM, Madame Florence LEPOUTRE, Monsieur Yvan CLAIRET, Monsieur Ludovic FIGERE, Madame Céline FLAMANT)

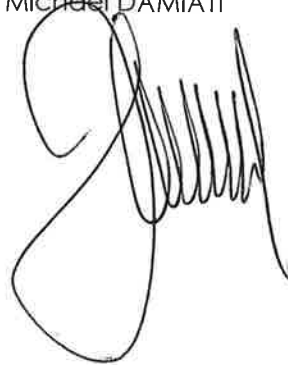
FAIT A CROSNE, EN MAIRIE, LE 1^{er} octobre 2026

Signature
du Secrétaire de Séance



Pour extrait conforme.

Le Maire de Crosne,
Michaël DAMIATI



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles sous un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage

ANNEXE 1 – SYNTHÈSE des AJUSTEMENTS de CREDITS BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Section Fonctionnement					
Nouvelles DEPENSES			Nouvelles RECETTES		
Article	Objet	€ TTC	Article	Objet	€ TTC
			002	Affectation du résultat sur excédent 2025	2 589 753,98
012	Charges de Personnel et frais assimilés	140 000,00			
64111	Rémunérations principales du personnel titulaire	54 000,00	013	Atténuation de charges	0,00
64131	Rémunérations personnels non titulaire	49 000,00	6419	Remboursement sur rémunérations de personnels	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	10 000,00	6459	Remboursement sur charges de SS et Prévoyance	0,00
6478	autres charges diverses	27 000,00			
011	Charges à caractère général	67 700,00	70	Produits de services, domaine, ventes diverses	0,00
60612	Electricité	0,00	70321	Droits de stationnements et de voirie	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	7066	Redevances des services Petite-enfance	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	7067	Redevances services Périsco Restauration	0,00
611	Contrats de prestations de services	58 600,00	73	Impôt et taxes et 731 Fiscalité locale	-3 456,00
61351	matériel roulant	3 000,00	73111	Impôts et taxes	-3 456,00
6156	ST - Maintenance	6 100,00	73123	Taxe communale - droits de mutation	
6281	Cotisation	0,00			
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00	74	Dotations et participations	-9 630,00
65131	Bourses	18 000,00	744	FCTVA (sur travaux en fonctionnement)	-9 630,00
65748	Subventions exceptionnelles à Associations	2 000,00	747888	Autres (CAF - PSO et Colonies)	0,00
66	Charges financières	0,00	74833	Etat - compensation des exonérations taxes	0,00
66111	Intérêts réglés à échéance	0,00	74834	Etat - compensation des exonérations taxes	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	75	Autres produits de gestion courante	0,00
673	Titre annulés sur exercice antérieur	0,00	75888	Autres produits	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	71 000,00	77	Produits spécifiques	-1 000,00
6815	Dotation aux provisions pour risques	71 000,00	775	Produits de cessions d'immobilisations	-1 000,00
014	Atténuations de produits		78	Dotations aux provisions et dépréciations	1 801,00
739116	Prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU	-50 000,00	7817	Reprises sur dépréciations des éléments financiers	1 801,00
042	opérations d'ordre de transfert entre section	0,00			
6811	Dotations aux amortissements (complément prorata temporis 2025)	0,00	777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	10 125,03
	Sous-Total FONCTIONNEMENT (hors 023)	248 700,00		Sous-Total FONCTIONNEMENT	2 587 594,01
023	Virement à la section d'investissement	2 338 894,01		BALANCE	0,00

Le Maire de Croisne,
Michaël DAMIATI

1/2

Section d'Investissement					
Nouvelles DEPENSES			Nouvelles RECETTES		
Article	Objet	€ TTC	Article	Objet	€ TTC
	RAR - Reports 2025	3 906 062,34		RAR - Reports 2025	4 017 360,00
001	Déficit d'investissement 2025 reporté	180 547,59			
			10	Dotations, Fonds divers et Réserves	70 735,93
			1068	Affectation du résultat sur excédent 2024	69 249,93
			1068	Excédents fonctionnement capitalisés (reprises subv antérieures)	0,00
20	immobilisation incorporelles	54 000,00	10222	FCTVA	1 486,00
2031	Frais étude - architecte	54 000,00			
21	immobilisation corporelles	746 000,00	13	Subventions d'investissement	960 820,00
21311	Travaux bâtiments Administratifs	301 000,00	1321	Préfecture - Subvention d'investissement	-5 100,00
21312	Travaux bâtiments Scolaires	100 000,00	1322	Région - Subvention d'investissement	950 000,00
21351	Travaux bâtiments Publics	160 000,00	13251	CAVTVS - Fonds de concours	0,00
2152	Travaux de voirie	135 000,00	1316	ARS - Subvention d'investissement	15 920,00
2155	Travaux d'aménagements des constructions	0,00	1328	autres actifs non amortissables	0,00
23	immobilisation en cours	2 492 074,98	16	Emprunt et Dettes assimilées	0,00
2313	Constructions et imprévus / divers	2 492 074,98			
2315	Installation, matériel, outillage techniques	0,00	024	Produits de cessions d'immobilisations	1 000,00
040	Opérations d'ordre entre section	10 125,03	040	opérations d'ordre entre section	0,00
13911	reprises de subventions antérieures	725,10	28	Dotations aux amortissements (complément prorata temporis 2025)	0,00
13912	reprises de subventions antérieures	2 681,93			
13918	reprises de subventions antérieures	6 718,00	021	Virement à la section de Fonctionnement	2 338 894,01
041	Opérations patrimoniales	10 680,00	041	Opérations patrimoniales	10 680,00
2128	Frais d'études antérieures - aménagement d'un verger	780,00	2031	Frais d'études antérieures	10 680,00
21318	Frais d'études antérieures - travaux 2019 Maison Petite-Enfance	5 880,00			
2152	Frais d'études antérieures - aménagement rue Salvador Allendé	4 020,00			
	Sous-Total INVESTISSEMENT	7 399 489,94		Sous-Total INVESTISSEMENT	7 399 489,94
				BALANCE	0,00

Le Maire de Croisne,
Michaël DAMIATI

2/2

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles sous un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le 05/10/2026

ID : 091-219101912-20261001-2026_96D-DE